

- PERMANENCES MEDECINS : Faites le 15

- AMBULANCES : Vincent : 04 73 51 23 23

- CABINETS INFIRMIERS :

Pilon – Goncalves – Delorme – Farnier :  
04 73 53 15 82  
Allaire - Jardin : 06 28 32 35 26  
Vander Cam : 07 83 34 04 09  
Girou Florent : 06 28 49 10 57  
Chevreux Mélanie : 07 60 26 41 35  
Juillard-Condât Chrystel : 06 28 49 10 57 ou  
07 60 26 41 35

- VETERINAIRES :

04 73 51 29.21 (animaux de ferme). 04.73.53.64.44  
(animaux de compagnie, bovins, chevaux).

- DEPANNEURS/REMORQUEURS :

Garage COMBE SARL 04 73 53 19 13  
Tony SUAREZ 04.73.53.04.37 -  
06.08.30.34.86  
Garage Flo Flash Auto 04 73 51 01 58

- TAXIS :

E.I TAXI MATHÉ LUDOVIC 07.84.91.73.36  
TAXI DID DUPOUX Didier :  
06 69 16 96 59 ou 04 73 94 48 10  
Taxi LE BERT : 06.29.51.66.16  
Taxi VINCENT : 04 73 51 23 23

- URGENCES: POMPIERS 18

- GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17  
Ouverture les mardis et samedis de 8h à 12h.

- VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES :  
3919 (N° gratuit et anonyme)

- PERMANENCES JURIDIQUES gratuites du  
CIDFF en Mairie le 2ème vendredi de chaque mois de  
9h30 à 12h sur rdv au 07 49 05 61 23 ou 04 73 25 63 95

**SERVICES D'AIDES A DOMICILE**

- A.D.M.R. ABRI : 11 Place de la Cité  
Administrative - Tél. : 04 73 51 30 68  
- APAMAR : 17 Avenue de la Gare  
Tél. : 04 73 43 75 84

**RELAIS PETITE ENFANCE**

rpe@cctdm.fr - Tél 04 73 80 18 40

● **Locaux sociaux (à côté de la bibliothèque)**

**EFS (Espace France Services) :** 04 15 80 00 12  
Ouverture : mardi de 9h/12h30, mercredi 9h/12h30  
et 14h/17h30, jeudi 9h/12h, vendredi 9h/12h30 et  
14h/17h et samedi 9h/12h30

**MISSION LOCALE :**

tous les lundis avec ou sans rendez-vous.  
Tél. : 04 73 80 49 69 ou 06 71 80 86 86.  
accueil@mission-locale-thiers.com

**SOLIHA (Améliorer l'habitat ancien -  
subventions aux propriétaires) -** Sur RDV

- les 1ers mardi du mois de 10h à 12h  
- les 3èmes mardis du mois de 10h à 12h  
<https://tinyurl.com/soliha-pig-courpiere>.  
Ou par téléphone au : 04.51.00.91.11.

**PASSERELLE :** permanences les jeudis  
de 8h30 à 17h uniquement sur rendez-vous.

Contact : Tiffaine BINETRUY  
au 07-54-35-42-66 ou par mail à  
[tiffaine@passerelle-thiers.fr](mailto:tiffaine@passerelle-thiers.fr)

**ASSISTANTES SOCIALES :**

Maison des solidarités à Thiers 04.73.80.86.40  
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**CPAM :** Permanences le jeudi après-midi unique-  
ment sur RDV au 3646 ou via le compte AMELI.  
Proposition de visio avec la CPAM : mardis et jeu-  
dis de 9h à 12h30 mercredis de 9h à 12h30 et de  
14h à 16h, vendredis de 9h à 12h30 et 14h à 16h.

**CAF :** Permanence tous les mercredis de 9h à 12h et  
de 13h30 à 15h30. Uniquement sur rendez-vous.  
Prenez rendez-vous sur Caf.fr/Ma Caf.

**SERVICE SOCIAL DE LA CPAM :** sur RDV au  
3646

**OPHIS :** ☎ 04 73 41 16 16

**LA POSTE :** horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi 9h-12h et 14h à 16h30  
Le samedi de 9h à 12h.

**CONCILIATEUR DE JUSTICE :**

en mairie, le 1er jeudi matin du mois  
sur rendez-vous uniquement au 06.81.27.46.70 ou  
[thierry.degion@conciliateurdejustice.fr](mailto:thierry.degion@conciliateurdejustice.fr)

● **CIMETIÈRE**

Du 01/10 au 30/04 : ouvert de 8h à 17h  
Du 01/05 au 30/09 : ouvert de 8h à 19h30

# VIVRE À COURPIÈRE

## LE JOURNAL DE LA VILLE

N° 03/2025 du 23 janvier au 30 janvier 2025

➤ **FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE LE 28/01 APRÈS-MIDI**

**NOUS VOUS INFORMONS QUE TOUS LES SERVICES DE LA MAIRIE  
(MÉDIATHÈQUE, ESPACE COUBERTIN, SERVICES TECHNIQUES, MAIRIE)  
SERONT FERMÉS LE MARDI 28 JANVIER 2025 APRÈS-MIDI.**

# FERMETURE EXCEPTIONNELLE

➤ **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SUR LES BOULEVARDS CIRCULAIRES**

Depuis le 13 janvier 2025, d'importants travaux d'enfouissement des réseaux « électriques » et « télécom » sont réalisés afin de mettre aux normes les réseaux qui étaient majoritairement en filaire (fils non isolés sur poteaux).

- La première partie de ces travaux (année 2025) est en cours de réalisation sur le boulevard Vercingétorix et l'avenue Maréchal Foch.

En fonction des conditions météorologiques, les travaux pourraient durer jusqu'à mi-mai.

- A l'automne, une deuxième phase interviendra avec la dépose des poteaux béton existants, la reprise de l'éclairage public en LED, soit par candélabres, soit en façade des bâtiments.

- En 2026, nous prévoyons de réaliser les mêmes travaux boulevard Gambetta, avenue Maréchal Joffre et place de la Libération.

Le coût relatif à ces travaux est à la charge complète d'ENEDIS pour l'électricité.

L'enfouissement du réseau télécom et la mise aux normes de l'éclairage public sont pris en charge par la commune à hauteur de 50% du coût.

En fonction de l'avancement des travaux, la circulation peut être perturbée momentanément.

➤ **CCAS : RÉALISATION D'UN COURT MÉTRAGE**

**Appel à la collaboration pour réalisation d'un court métrage en mémoire des aînés de Courpière**

Dans le cadre de leur engagement en service civique, Marlène, Alexane et Yanis nous ont fait l'honneur d'annoncer un projet de court métrage en mémoire des aînés de la commune de Courpière. Ce projet vise à rendre hommage à celles et ceux qui ont contribué à façonner l'histoire et le patrimoine de notre ville.

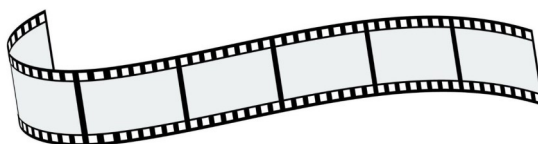
Ce court métrage se veut un témoignage vivant de leur parcours, de leur quotidien, de leurs valeurs et de leurs luttes. A travers cette œuvre, ils souhaitent immortaliser leurs souvenirs et leur offrir une reconnaissance symbolique.

Afin de donner vie à ce projet, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. Si vous souhaitez participer, que ce soit pour aider à la production, à la scénarisation, à tout autre aspect de la réalisation ou tout simplement raconter votre histoire, nous serons ravis de vous compter parmi nous.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter à l'adresse mail suivante :

[animationnbservicecivique@gmail.com](mailto:animationnbservicecivique@gmail.com)

Ou par téléphone à l'accueil de la Mairie en demandant les services civiques: 04 73 53 01 21



# Ça se passe à Courpière

## ● PERMANENCE DU MAIRE

Monsieur le Maire, Laurent CLIVILLÉ (affaires générales, tranquillité, personnel communal, maître de cérémonie) reçoit tous les matins sur rendez-vous

## ● PERMANENCES DES ADJOINTS

Eric DOUBTSOF (finances, emploi, économie, marchés hebdomadaires) : sur rendez-vous  
Catherine MAZELLIER (vie associative, culture, sports) : sur rendez-vous, du lundi au vendredi à partir de 17h00

Mohammed OULABBI (écoles, petite enfance, jeunesse) : sur rendez-vous

Géraldine FRANZKOWIAK (solidarité, séniors, handicap) : sur rendez-vous

René GOSIO (travaux, entretien, propreté) : sur rendez-vous

Dominique LAFORÊT (attractivité - tourisme et patrimoine) : sur rendez-vous

Jean-Baptiste CHALUS (villages et quartiers, foires et festivités) : Mercredi après-midi sans rendez-vous.

## ● CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Bernard PFEIFFER (développement durable, projets structurants)

## ● CONSEILLERS MUNICIPAUX

ALEJO Élodie, ANGELI Sylvie, BEAUGER Élodie, BECOUZE Yves, BOUSSUGE Jeanine, BURIAS Aude, CAYRE Philippe, CIERGE Thierry, DUCHER Eric, EPECHE Huguette, QUÉRÉ Michel, LAVEST Jean-Michel, MOULIN Eric, LIMOUZIN Lydie, ROCHE-LACOMBE Isabelle, SALGUEIRO Carole, SAMSON Christiane, TOURON Danièle

## ● PERMANENCES DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX (sur rendez-vous)

En Mairie de Courpière :

- Eric DUBOURGNOUX : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 10h à 12h (06.08.30.25.68) -

[eric.dubourgnox@wanadoo.fr](mailto:eric.dubourgnox@wanadoo.fr) ou [eric.dubourgnox@puy-de-dome.fr](mailto:eric.dubourgnox@puy-de-dome.fr)

- Aude BURIAS : les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois de 14h à 16h (04.73.53.01.21)

[aude.burias@puy-de-dome.fr](mailto:aude.burias@puy-de-dome.fr)

## MAIRIE

### SERVICE ETAT-CIVIL ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Du lundi au vendredi, 9h00:12h15 et 13h45:17h15.  
Accueil possible dès 8h30 sur rendez-vous uniquement.

En cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, prière de contacter le numéro d'astreinte : 06.30.65.81.64

## MÉDIATHÈQUE

Ouverte le mardi de 9h - 12h et de 14h - 18h  
Mercredi et vendredi 14h - 18h  
Samedi 10h - 12h

## CCAS

Sur rendez-vous.

## SERVICE URBANISME

Lundi de 14h00 à 17h00, Mercredi de 9h00 à 12h00 et jeudi de 14h00 à 17h00. ou sur RDV.

## SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

Ouverture aux horaires de la mairie sauf mardi et mercredi matin; vendredi après-midi

## MAISON DU TOURISME

### Horaires d'ouverture

Mardi : 9h30-12h30

## DÉCHETTERIE

La déchetterie de Courpière est ouverte du lundi au samedi. Horaires : 9h15-12h/13h30-17h15

## ➤ INTRAMUROS — L'APPLI MOBILE GRATUITE

Plus de 1090 habitants du territoire y sont déjà connectés, et vous ?

Téléchargez Intramuros pour retrouver toutes vos infos communales et du territoire dans votre poche. Intramuros vous permet de recevoir des notifications ou des alertes directement pour vous informer en temps réel.

- Route barrée, coupure d'eau, accident sur votre commune ? Vous recevez directement une alerte pour être les premiers informés.

- Contact d'une association, d'une entreprise ? Les activités à pratiquer près de chez vous, les lieux à découvrir ?

Avec IntraMuros, tout est accessible en 1 clic.

### Comment télécharger l'application ?

Rendez-vous sur le PlayStore (Android) : <https://bit.ly/3VYy0XI>

ou l'AppStore (iPhone) : <https://bit.ly/3D7OBKW>

et téléchargez gratuitement sur smartphone ou sur tablette l'application IntraMuros.

## ➤ CCAS : PORTAGE DE REPAS ET NOUVEAU SERVICE DE SOUTIEN AUX SÉNIORS

Nous avons le regret de vous informer de l'arrêt du service de portage des repas par le CCAS de Courpière à compter du :

**VENDREDI 31 JANVIER 2025.**

La décision a été votée lors du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du 6 janvier 2025. Elle fait notamment suite à la décision du Centre Hospitalier de Thiers de fermer la cuisine de l'EHPAD « Les Papillons d'Or » et de la transférer au Centre hospitalier. Ce dernier a multiplié les difficultés administratives, techniques et financières qui ont impacté le fonctionnement de notre service de portage de repas.

Un accompagnement par le CCAS sera mis en place afin d'aider les bénéficiaires dans leurs démarches relatives au choix d'un nouveau prestataire de portage de repas, comme par exemple l'Association des Vieux Travailleurs (AVT).

Cette association propose une prestation similaire, pouvant permettre la continuité du service ainsi qu'une transition en douceur.

C'est un organisme agréé et expérimenté dans le portage de repas à domicile, présent sur le territoire Thiers, Dore et Montagne, dont Courpière, depuis de nombreuses années.

Dans le souci de maintenir votre pouvoir d'achat, nous examinons avec cet organisme toutes les possibilités pour maintenir les tarifs précédemment appliqués.

De plus, nous vous proposerons rapidement un nouveau service pour renforcer le lien social dont les missions seront assurées par Pierre Rouvet.

## ➤ ROSIÈRE 2025 : OUVERTURE DES CANDIDATURES

LA FÊTE DE LA 104ÈME ROSIÈRE DE COURPIÈRE SE TIENDRA CETTE ANNÉE LES 06, 07 ET 08 JUIN 2025.

Conformément au legs universel de la famille MORIN-FOURNIOUX en date du 27 mars 1920, les jeunes filles habitant Courpière, ayant au moins 18 ans dans le courant de 2025, sont invitées à déposer leur candidature à la mairie au plus tard le 28 février 2025.

La future Rosière et ses demoiselles d'honneur accompagneront toutes les grandes manifestations de la Commune et s'engagent à participer à celles-ci pendant une année.

La candidature devra comporter une lettre manuscrite mentionnant les nom, prénoms, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, profession, situation de famille, et les motivations pour être Rosière de Courpière.

Elle devra être accompagnée d'une photo d'identité récente ainsi que d'une courte vidéo de présentation.



## ➤ REPRISE DE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Le 13 février 2025 à 14h00, au cimetière de Courpière, il sera procédé au constat d'abandon de 22 concessions situées dans l'allée 22 – liste complète affichée au cimetière et à la Mairie. Toute personne concernée est invitée à y assister ou à se faire représenter.

## ➤ LA POSTE

Fermeture exceptionnelle du bureau de Poste de Courpière le **jeudi 23 janvier** (après-midi)

## JOURNÉE D'ANIMATION : L'identité numérique

Présentation, sites utilisables, accompagnement dans la mise en place et la prise en main.

L'atelier se déroulera du mardi 21 au samedi 25 janvier à :

La Poste – Maison France services, 22 rue de l'octroi 63520 St Dier d'Auvergne

# Ça se passe à Courpière

## ➤ MÉDIATHÈQUE PAUL VALAUDE

### DENTELLE AUX FUSEAUX :

Martine et Fanny sont présentes pour démonstration, conseils et astuces !

- **Vendredi 31 janvier à 14h**

Renseignements et inscriptions : 04-73-51-29-55

### LES CAFÉS TRICOTÉS :

Tous les vendredis après-midi des mois de janvier et février, nous vous accueillons pour un moment de partage autour du tricot et du crochet.

Gratuit, Durée : 2h, Tout public

### EXPOSITION : « LES FILS DU BAUHAUS »

Exposition prêtée par la Maison des Grenadières à Cervières

Il y a cent ans, alors que la broderie à la cannetille fait les beaux jours de Noirétable, l'école du Bauhaus est à l'avant-garde de l'Europe. Aujourd'hui encore, avec leurs formes épurées et géométriques, les tapis et rideaux produits par son atelier de tissage inspirent artistes, artisans, industriels et designers.

Sur les traces des étudiantes de l'atelier de tissage, oubliez ce que vous savez et redécouvrez les formes, les couleurs, les dimensions, la lumière...

- **Du 3 février au 1er mars**

Aux heures d'ouverture de la médiathèque

Renseignements: 04-73-51-29-55

### ATELIER CRÉATIF : FILS TENDUS

Mercredi 5 février à 10h

Création d'un tableau en fils tendus, atelier animé par Françoise, bénévole

Gratuit Durée : 1h30

Enfant dès 8 ans

Renseignements et inscriptions : 04-73-51-29-55

### ATELIER D'INITIATION À BRODERIE AU FIL D'OR

Samedi 22 février

Atelier initiation à la broderie au fil d'or, animé par les brodeuses de la maison des Grenadières

Tarif : 15€ / Durée : 1h30 / Adultes

Renseignements et inscriptions : 04-73-51-29-55

## ➤ FIBRE AUVERGNE NUMÉRIQUE

La Régie Auvergne Numérique, établissement public de la Région Auvergne-Rhône-Alpes administré par la Région et le Département pour piloter le déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux auvergnats, a confié au groupement industriel [NGE INFRANET-ENGELVIN TP réseaux-SANTERNE CET] la mission de généraliser le déploiement du réseau Très Haut Débit fibre optique sur le territoire des quatre départements de l'Auvergne.

Cette information est consultable sur le site [www.auvergne-numerique.fr](http://www.auvergne-numerique.fr)

Dans ce cadre, un représentant sera présent sur le territoire de votre commune à partir du 21/01/2025 pour réaliser une vérification des Lignes des Locaux Restant À Déployer (RAD) afin de fidéliser les données.

Un technicien procédera à des visites de terrain et prendra des photographies des sites.

Nous portons à votre attention que ce représentant :

- Ne fait pas de démarchage commercial,

- Ne peut pas fournir d'éléments sur le déroulement futur du déploiement de la fibre.

Vous trouverez sur le lien ci-dessous une version formelle de ce courriel.

<https://www.swisstransfer.com/d/cf0e9d98-9012-41bf-993e-26bfd12322a8>

# Infos Communauté de Communes

**SE LANÇER DANS UN PROJET D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EST RELATIVEMENT SIMPLE ET PEUT ÊTRE UNE BONNE SOURCE DE COMPLÉMENT DE REVENU. CI-DESSOUS, LES ÉLÉMENTS CLÉS POUR CRÉER VOTRE HÉBERGEMENT SELON LES NOUVELLES DIRECTIVES APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025.**

## J'envisage de créer un meublé touristique, comment dois-je faire ?

Si le logement fait partie d'une copropriété, il faut vérifier que le règlement de copropriété ne comprenne pas de «*clause d'habitation exclusive bourgeoise*», la présence de cette clause interdisant toute activité professionnelle, notamment le meublé de tourisme. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, cette clause pourra être modifiée à la majorité simple pour interdire la location en meublé de tourisme (contre l'unanimité aujourd'hui).

Si vous êtes locataire, vous devez d'abord obtenir l'autorisation écrite de votre propriétaire.

Dans tous les autres cas, vous devez déclarer votre hébergement à la mairie et aux impôts.

**Dans toutes les situations, vous devez déclarer votre meublé ou chambre d'hôte à la mairie du lieu de l'hébergement** : il vous suffit de compléter un document CERFA, cette démarche est simple et gratuite.

Vous devez ensuite demander votre inscription au répertoire Sirène de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Cette formalité est gratuite : <https://procédures.inpi.fr/>. Cette démarche faite, l'INSEE vous attribue un numéro SIRET. Ce numéro vous permet de vous identifier auprès des services fiscaux.

Votre meublé touristique est maintenant officiellement créé.

## Quelles sont mes obligations en tant qu'hébergeur ?

En tant qu'hébergeurs touristiques, vous avez quelques obligations :

- Collecter la taxe de séjour.

- Déclarer vos revenus auprès des services fiscaux.

- Réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Tous les logements nouvellement proposés à la location en meublés de tourisme en zone tendue et soumis à autorisation de changement d'usage devront attester d'un DPE classé au moins F en 2025 et E en 2028.

A partir de 2034, tous les meublés de tourisme actuels et futurs devront être classés entre A et D. Un délai de 10 ans est donc laissé aux personnes déjà propriétaires pour se mettre en conformité avec la loi Climat et Résilience de 2021.

Ne pas louer votre logement à un même client plus de 90 jours consécutifs par année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Une résidence principale ne peut pas être louée plus de 120 jours par an.

**Pour plus de renseignements : Communauté de communes Thiers Dore et Montagne - Service tourisme – 47 Avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS – 04 73 53 24 71**





MESSSES	CANTINE SCOLAIRE : MENU DU 27 au 31 janvier 2025
<p><u>Samedi 25/01</u> :</p> <p>- 18h Tours s/ Meymont</p> <p><u>Dimanche 26/01</u> :</p> <p>- 11h Courpière</p>	<p><b>Lundi</b> : Salade d'endives (jaunes et rouges), émincé de dinde à la crème, coquillettes bio, yaourt ou fromage, poires à la menthe</p> <p><b>Mardi (menu végétarien)</b> : Velouté de potiron, omelette aux pommes de terre, yaourt de la Terrasse, fruit d'hiver</p> <p><b>Jeudi</b> : Haricots plats et maïs vinaigrette, sauté de veau, petits pois, yaourt ou fromage, fruit de saison</p> <p><b>Vendredi</b> : Camembert partu : salade, charcuterie, camembert fondu et pommes de terre, compote</p>

## Infos associatives

CLUB D'ACCORDÉON DES MONTS D'Auvergne : CONCOURS DE BELOTE
<p>Le club d'accordéon des Monts d'Auvergne organise un concours de belote le dimanche 26 janvier 2025 à partir de 14h à la salle d'animation. 18€ la doublette. 1er lot: 2 jambons secs / 2<sup>ème</sup> lot : 2X<sup>1/4</sup> de jambon sec / 3<sup>ème</sup> lot : 2 rôts de porc. Un lot à chaque participant</p>
SECOURS CATHOLIQUE
<p>Notre boutique solidaire située au 53 ter rue de la gare sera exceptionnellement ouverte le <b>mercredi 29 Janvier de 14 à 16h</b>.  <b>Venez vous faire plaisir avec nos petits prix. Vous pouvez déposer vos dons</b> : vêtements, chaussures, draps, couvertures, jeux, jouets, petit électroménager, petits meubles et objets de brocante.... Afin de les présenter à la vente, nous n'acceptons que <b>les vêtements propres et en bon état</b>.  <b>Venez partager un café et mieux connaître notre association.</b></p>
SOCIÉTÉ DE PÊCHE COURPIÈRE/THIERS
<p>La société de pêche Courpière/Thiers tiendra son assemblée générale annuelle le <b>vendredi 31 janvier 2025 à 20h à la Ruche, sur le site d'ILOA à Thiers</b>. Venez nombreux</p>
EFS : URGENCE SANG
<p>L'association des donneurs de sang bénévoles de Courpière compte sur vous pour améliorer les réserves de sang. Nous vous donnons rendez-vous <b>vendredi 31 janvier, à la salle d'animation</b>. Merci de privilégier le rendez-vous : <a href="mailto:dondesang.efs.sante.fr">dondesang.efs.sante.fr</a>. Les malades comptent sur vous.</p>
COMITÉ D'ANIMATION DE COURPIÈRE
<p>le Comité d'Animation de Courpière organise le samedi 8 février 2025, à partir de 19h, au parc Lasdonnas, son traditionnel fougat Vin chaud, guenilles et barbecue nous serons proposés</p>

## Infos sportives

USC	
<p><b>Résultats du week-end :</b>  <b>Équipe Féminine</b> : Plateau Reporté  <b>Équipe 1</b> : Défaite 0-1 Vs Plauzat</p>	<p><b>Programmation du week-end prochain: Samedi 25 janvier</b>  <b>Équipe 2</b> : Vs St Julien de Coppel à Courpière - Stade J. Gardette à 20h  <b>Dimanche 26 janvier</b>  <b>Équipe 3</b> : Vs Vertaizon à Vertaizon à 18h</p>
TENNIS DE TABLE COURPIEROIS	
<p>Résultats de la 1ère journée de championnat:  - En D1, l'équipe 1 s'impose 9-5 contre SVTT Nebouzat 1  Composition: M COUEGNAS, P-H DUMONTEIL, P ROUVET  - En D3, l'équipe 2 s'impose 11-3 contre SVTT Nebouzat 2  Composition: D CHEZE, C DA COSTA, T FOURNERON, S FROMENT</p>	<p>- En D3, l'équipe 3 fait match nul 7-7 contre ATT Aulnat 5  Composition: D BARLAND, A et X CHASSAIGNE, R SABLONIERE  - En D4, l'équipe 4 s'impose 9-5 contre CLT-FD ATSCAF 3  Composition: M BEAUVOIR, N DESCHAMPS, C DUMONTEIL, D JULIA  - En D5, l'équipe 5 s'incline 9-1 contre TT Romagnat 7  Composition : Amaury ASTIER, Myriam FONTBONNE, Chantal GIRAL</p>
LIVRADOIS FOREZ HANDBALL CLUB	
<p><b>Les résultats du week-end 18 et 19 janvier :</b>  -13 : égalité 16-16 contre Ceyrat  -15F : défaite 13-36 contre HB Agglo 43  -15G : défaite 27-42 contre Issoire  -18F : victoire 25-27 à Cournon  -18G : victoire 36-34 contre HBC pays de l'arbresle  SG : victoire 26-32 à saint flour  <b>Les matchs de ce week-end 25 et 26 janvier :</b>  Samedi 25 janvier : À domicile :  -11 : LFHC VS Ambert et Chamalières à 13h</p>	<p>-15G : LFHC VS St Mamet Hand à 15h30  SF : LFHC VS HB Ceyrat à 18h15  SG : LFHC VS HBC Haut Velay Granitique à 20h30  A l'extérieur :  -13 : HBC Chamalières VS LFHC à 16h  -18G : Mornant HBC VS LFHC à 18h  Dimanche 26 janvier : À l'extérieur :  -15F : HBC des Volcans VS LFHC à 14h  -18F : HBC des Volcans VS LFHC à 16h</p>

## Du côté des commerces

TENDANCES : CESSATION D'ACTIVITÉ / LIQUIDATION TOTALE
<p>Tout doit disparaître. Liquidation totale du mardi 07 janvier au mercredi 26 février 2025 avant départ en retraite.  Boutique TENDANCES 34 place de la libération 63120 COURPIÈRE</p>



**MAIRIE DE COURPIÈRE** - Département du PUY-DE-DOME - Place Cité Administrative  
Code Postal 63120 - Q: 04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.  
**Courriel** : [mairie@ville-courpiere.fr](mailto:mairie@ville-courpiere.fr) - **Site Internet** : [www.ville-courpiere.fr](http://www.ville-courpiere.fr)  
Édité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2 100 exemplaires - Gratuit  
Directeur de la Publication et de la Rédaction : Laurent CLIVILLE - Dépôt légal à parution.  
« Imprimé sur technologie d'impression à froid écoresponsable RISO »